Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260226-2026_300-DE

Commune de
BREHAND

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Février 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 13 Février 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 26 Février 2026 salle François Cherdel, à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents : 14

Yves Ruffet	Yannick Le Guern	Paulette Beurel	Marcel Le Moine
Laetitia Hermon	Christine Piedvache	Anne Rault	Véronique Guego
Rozenn Michelet	Anthony Rouaud	Marie-Annick Benoit	Isabelle Glâtre
Mickaël Le Devehat	Elisabteh Le Ray		

Absents excusés et pouvoirs : 05

Jean-Pierre Thébault	Pouvoir	Véronique Guego
Olivier Gestin	Pouvoir	Isabelle Glâtre
Didier Esnault	Pouvoir	Laetitia Hermon
Yann Le Goff	Pouvoir	Mickaël Le Devehat
Gilles Turbin	Pouvoir	Anne Rault

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Madame Isabelle Glâtre est désignée pour remplir cette fonction.

2026-300 – Subvention Annuelle de Fonctionnement aux Associations Ex 2026

VU les dispositions du CGCT,
Monsieur le Maire
RAPPELLE à l'assemblée les modalités d'octroi des subventions pour les associations,
RAPPELLE qu'une demande doit être adressée en mairie, accompagné d'un état des lieux de leur situation financière et bilan des actions,
La base du montant allouée aux associations est liée à l'histoire,
RAPPELLE les montants de subventions suivants :
Deux critères d'attribution mis en place, à savoir :

1) - association de Bréhand avec événement communal : 500 € la première année, 250 € la deuxième année et ensuite examen des finances,
2) - association de Bréhand sans événement communal : 300 € la 1ère année, ensuite examen des finances ou organisation d'un événement,

Considérant l'examen par la commission,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour,
(le pouvoir de Didier Esnault ne s'appliquant pas),

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260226-2026_300-DE

VALIDE les montants d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2026 Tels que présentés,
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes aux effets ci-dessus et procéder aux versements.

ASSOCIATION	**Montants Validés en €**
ADMR DU PENTHIEVRE	126.00
ASSOCIATION LES DONNEURS DE SANG	98.00
CAJMA22	110.00
CIDFF	60.00
FNACA	156.00
DANCE MMOVE	520.00
K'DANSES FOLK	250.00
BIBLIOTHEQUE DE BREHAND	1 547.00
CHASSEURS DE BREHAND	251.00
CLUB DU Moulin	864.00
EVRON FOOTBALL CLUB	1 196.00
CCAS	4 752.95
BREHAND RANDO	150.00
CANI BREIZH	52.00
TOTAL	**10 132.95**

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

le 12 Mars 2026
Yves RUFFET,
Maire

